

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL du 22 octobre 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Secrétaire générale,

L'Union **FO Justice** ne peut siéger en cette instance sans honorer la mémoire de notre Collègue fonctionnaire de l'éducation nationale tombé sous les affres de la folie barbare. Une âme de plus, une âme de trop a quitté ce monde de haine. La mémoire nationale accueille son nouveau martyr de la République sous les yeux meurtris d'une nation en deuil.

En réponse, nos édiles ont, une fois n'est pas coutume, attiré les lumières vers leurs sombres existences pour subtiliser cet instant de profondes tristesses aux ayant droits en se fourvoyant dans une compassion circonstancielle.

Nous, fonctionnaires de Justice, sommes plus légitimes à compatir à la souffrance de nos collègues que ces maîtres de la communication adeptes des médias et des cérémonies. Nous profitons donc de cette instance pour adresser à la famille et aux proches notre pleine et entière solidarité.

Madame la Secrétaire Générale, les manœuvres de nos dirigeants visant à apaiser la conscience collective ne trouvent plus d'écho tant nous sommes lassés des discours de gosier et des postures de convenance.

La réalité est que notre nation est incapable de conjurer la haine et que l'administration ne sait plus protéger un professeur qui enseigne, un journaliste qui renseigne, un surveillant qui surveille.

Cette tragédie démontre que pour combattre la haine, on ne peut pas s'en remettre uniquement à l'éducation. Tous les rouages de la Société doivent être en branle pour apporter des réponses adaptées à ce terrible fléau.

Madame la Secrétaire générale, l'Union **FO Justice** dénonce le comportement de l'administration qui feint de ne pas comprendre. Vous ne mesurez pas la réalité de la situation au sein de notre ministère, un ministère qui est loin d'être épargné par les menaces en tous genres. En effet, notre organisation syndicale a lancé de nombreuses alertes sur le degré de dangerosité de nos missions sans que rien ne change. Nous constatons au quotidien l'abandon décomplexé des agents victimes de menaces, de provocations, de violences physiques à l'intérieur et à l'extérieur des structures. Un nombre considérable parmi eux continue de déposer plainte sans accompagnement de la hiérarchie, sans soutien psychologique, sans accompagnement juridique.

Pour l'Union **FO Justice, la protection des professionnels de justice doit être une préoccupation prioritaire, n'attendons pas un drame pour s'en émouvoir.**

Madame la Secrétaire générale, **Force Ouvrière** a été en justice pour contester le décret du 29 août 2020 qui avait réduit de manière drastique et incompréhensible les critères de vulnérabilité. La décision du conseil d'État du 15 octobre suspend le décret du 29 août et enjoint l'administration à rétablir les critères de vulnérabilité de mai 2020. À ce jour, aucune communication officielle du Secrétariat Général qui semble prendre son temps. Cette attitude démontre l'absence de bienveillance et bien pire encore la propension de nos cadres à ne pas respecter les décisions de justice.

L'Union **FO Justice exige le rétablissement immédiat des Autorisations d'Absences Exceptionnelles afin de protéger ces agents contraints de travailler la peur au ventre.**

Madame la Secrétaire générale, vous l'avez compris, l'Union **FO Justice** ne lâchera rien, la tension sanitaire est à son comble et il est consternant que nous soyons obligés de battre le fer dans les tribunaux pour forcer l'administration à respecter la santé des professionnels.

Une prétendue priorité absolue de l'Administration !

Fait à Draveil, le 22 Octobre 2020
Les Représentants du CTM
De l'Union **FO Justice**